

AIDER LES PERES...AUSSI

Mémoire de Père pour toujours Genève

mai 2005 -1^{ière} partie de sept parties

Depuis quelques décennies, la société est en plein bouleversement. D'une société où les fonctions familiales n'avaient pas bougé depuis longtemps et qui étaient attribuées aux unes et aux autres, aujourd'hui ces fonctions ont évolué. Le modèle unique de la famille stable caractérisé par le père au travail et la mère à la maison à s'occuper des enfants et du ménage n'est plus et de loin le seul modèle. Aujourd'hui, la famille va du modèle traditionnel à la famille monoparentale, en passant par la famille recomposée.

Bien que la société ait évolué et qu'elle continue à changer, la famille aussi, la représentation des fonctions ou des rôles dans la famille, elle, n'a pas beaucoup évolué. Les préjugés envers les femmes et les hommes sont tenaces.

En ce qui concerne les hommes en général et les pères en particuliers, leurs difficultés sont souvent mésestimées ou ignorées. Lorsqu'on parle d'inégalités chez les femmes on parle de discrimination systémique. Lorsque des inégalités sont relevées chez les hommes (prévalence au suicide plus élevée, négation des capacités parentales, prévalence d'accidents graves au travail) on parle de problème social et surtout pas de discrimination.

En fait, on se pose peu la question sur les origines de la discrimination systémique ou des problèmes sociaux, comme si l'une et l'autre s'excluaient mutuellement et se développaient indépendamment des représentations sociales et de la compréhension que nous avons de notre environnement. Comme si l'une et l'autre ne dépendaient pas du même processus de développement de normes, de règles de conduites, de valeurs et de stéréotypes qui finissent pas être institutionnalisés dans des organismes économiques, politiques et sociales.

Si l'on admet que les femmes subissent une discrimination systémique, on craint que si on préoccupe de la condition masculine l'on perde de vue les moyens de lutter pour l'égalité des femmes, comme si les intérêts fondamentaux des femmes et des hommes ne pouvaient qu'être en opposition et contradictoires se résumant à une lutte de pouvoir entre les sexes.

Dans un rapport soumis au Ministère de la santé du gouvernement canadien, Frederic Matthews résume bien ces craintes en parlant des représentations que l'on se fait des organisations d'hommes et de pères qui se mettent en place et des difficultés qu'ils ont à se faire entendre.

« En luttant contre certains de ces stéréotypes, ils s'exposent souvent à des accusations de misogynie, d'appartenir à la réaction idéologique contre le féminisme, ou encore d'appliquer en sous-main un programme occulte visant à miner les gains des femmes. S'il y a la moindre véracité à l'une ou l'autre de ces accusations, elles devront être confrontées par nous tous. Mais si elles ne sont motivées que par la crainte qu'une reconnaissance de la victimologie masculine puisse saper les gains des femmes, alors il faudra en discuter sans détour et surtout sans essayer de minimiser le vécu de ces hommes en s'engageant dans une sorte de compétition qui chercherait à établir lequel des deux groupes aurait été le plus meurtri. Néanmoins, il importe que nous nous rendions tous compte que bien des femmes risquent d'avoir de la difficulté à prêter l'oreille aux drames des victimes masculines avant d'avoir été rassurées à cet égard.

Il est triste de constater que les hommes victimes et leurs porte-parole risquent gros en s'opposant au statu quo et qu'ils subissent de fortes pressions pour rester tranquilles. » (1)

Dans ce contexte, pourquoi ne pas parler des principaux préjugés ou mythes auxquels sont confrontés les hommes et les pères en particulier.

Notes : Père pour toujours Genève est un organisme non subventionné. L'essentiel des ressources de notre association repose sur le travail de bénévoles. Les moyens mis à disposition de notre service de recherche sont limités. Aussi, les ressources documentaires proviennent essentiellement de ce que l'on trouve sur Internet. Peu d'études en français sont publiées sur la paternité et celles qui sont disponibles en ligne proviennent essentiellement du Canada.

(1) Mathews, Frederic Le garçon invisible: nouveau regard sur la victimologie au masculin enfants et adolescents Gouvernement du Canada, (1996)

AIDER LES PERES...AUSSI (2/7) MYTHE NO 1: LES HOMMES N'ONT PAS BESOIN D'AIDE

La preuve, ils n'en demandent pas.

Il est évident que les hommes ne se portent pas tous mal, mais ceux qui ont des difficultés ont souvent de la peine à admettre leur situation et encore moins à demander de l'aide. Lorsqu'ils le font ils sont souvent reçus froidement par les dispensateurs de service.(1), (2), (3)

La prévention au suicide est un bon exemple de l'incapacité de la société à admettre que les hommes et les pères ont aussi besoin d'aide. Les données statistiques indiquent clairement que la prévalence du suicide est de 2, 7 fois (Au Québec, c'est 4 fois plus) plus élevés chez les hommes que les femmes en Suisse et que les groupes d'âges de 35 à 54 ans représentent 37,5 % des hommes qui se suicident.(4) Dans les pays industrialisés, la progression des taux de suicide dans l'ensemble de la population est expliquée exclusivement par l'augmentation fulgurante des taux de mortalité chez les hommes, en particulier chez les hommes d'âges moyens (5) Parmi, les facteurs de risque clairement identifiés chez ces hommes on trouve les séparations et les divorces (6), (7), (8). Pourtant même lorsque la Fédération des Médecins Helvétiques déplore le retard de la Suisse dans la mise en place de programme de prévention du suicide, on parle d'adolescents, de jeunes adultes et des personnes âgées. On ne parle pas des hommes chez qui on trouve la majorité des suicidés (9). Ce constat est identique chez Ipsilon, Stop-Suicide et à l'Unité d'étude et de prévention du suicide des HUG.

Pourquoi ne fait-on rien pour les hommes de 35-54 ans chez qui on retrouve le plus grand nombre de suicides et c'est un exemple parmi d'autre ou les besoins d'aides sont occultés.

Nous devons admettre, cependant, qu'il est difficile pour les hommes de demander de l'aide, en particulier parce que les exigences de la demande sont antinomiques par rapport aux exigences de la masculinité :

- renoncer au contrôle plutôt qu'exercer un contrôle
- montrer ses faiblesses plutôt que montrer sa force
- faire l'expérience de la honte plutôt qu'exprimer sa fierté (10).

Par contre, il leur est parfaitement acceptable de venir chercher de l'information. Il y a aussi une difficulté spécifique aux hommes qui viennent en situation de crise aiguë et qu'on ne reverra qu'à la prochaine crise aiguë. Comme le souligne Germain Dulac « les hommes attendent la crise pour demander de l'aide, mais ils s'empressent de mettre fin à l'aide reçue dès qu'ils retrouvent un certain équilibre ou que la crise s'est résorbée. » (11). Ce genre de nuance a son importance et permet de comprendre comment créer une relation de confiance durable, permettant ainsi de mettre en place un soutien dans la durée, condition essentielle pour une action efficace.

Toutes ces spécificités font que les hommes sont parfois perçus comme des clients pénibles ou, dès qu'ils haussent le ton, sont perçus comme menaçant dans un contexte où eux mêmes ne se sentent pas compris, manipulés, agressés, défavorisés, injustement traités, pas écoutés, etc.

La réalité est que les hommes ont besoin effectivement d'aide mais à leur façon. Il faut tout d'abord décoder ce qu'ils disent. Ils sont plus pudiques et plus évasifs. Souvent ils minimisent les problèmes, n'ont pas la même capacité que les femmes à mettre des mots sur leurs souffrances et leurs besoins. Leur silence, lorsqu'ils ne voient pas de solution ou leur façon de plaisanter en dit long à ceux qui savent les écouter et il faut leur laisser le temps, respecter leur silence ou leur agressivité soudaine et leur apporter le sentiment d'être compris dans leur réalité d'homme.

Les structures d'accueil existantes sont souvent inadaptées La permanence d'accueil de Père pour toujours Genève a pour objectif de présenter une réponse spécifique aux besoins des hommes, en l'occurrence sur leurs responsabilités parentales en leur offrant une solution adaptée, ce qu'il ne trouve pas ailleurs.

(1) Bolté Christine, Devault Annie, St-Denis Michèle et Gaudet Judith Sur le terrain des pères – projets de soutien et de valorisation du rôle paternel Université du Québec à Montréal (Groupe de Recherche et d'Action sur la Victimisation des Enfants) Canada (2002)

(2) Gaudet Judith, Devault Annie : Comment intervenir auprès de pères ? : Le point de vue des intervenants psychosociaux. Intervention, 114, 9-18.(2001)

(3) Dulac, Germain « L'intervention auprès des pères : des défis pour les intervenants, des gains pour les hommes. Prisme, no 18 p- 190-206 (1998)

(4) Rapport mondial sur la violence et la santé Organisation mondiale de la santé (2002)

(5) Saint-Laurent Danielle, Bouchard Clermont, L'épidémiologie du suicide au Québec : que savons-nous de la situation récente Institut national de santé publique du Québec – Gouvernement du Québec, 24 pages, (2004)

⁽⁶⁾ Kposowa AJ. « Marital status and suicide in the National Longitudinal Mortality Study ». Journal of Epidemiology and Community Health No 54 pages 254-261, (2000)

⁽⁷⁾ Smith JC, Mercy JA, Conn JM. "Marital status and the risk of suicide". American Journal of Public Health, No 78, page 78-80, (1998)

⁽⁸⁾ Canto CH, Slater PJ « Marital breakdown, parenthood and suicide » Journal of Family Studies, No 1, pages 91-102, (1995)

⁽⁹⁾ « Prévention du suicide: initiative pour la création d'une compétence nationale » Bulletin des médecins suisse No 47, page 83 , (2003)

⁽¹⁰⁾ Rondeau Gilles, « Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins – rapport du comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes ». Ministère de la santé et des services sociaux – Gouvernement du Québec, janvier 2004.

⁽¹¹⁾ Dulac Germain Aider les hommes...aussi VLB Editeur (2001) page 72.

AIDER LES PERES...AUSSI (3/7) MYTHE NO 2: LES PERES ONT UNE CAPACITE PARENTALE MOINDRE

mai 2005 - 3^{ième} partie de sept

Mythe no 2 Les pères ont une capacité parentale moindre

Le champ de la paternité s'articule souvent autour de notions négatives telles que : la passivité, l'absence, la violence et les abus.(1)

Comme le soulignait, Germain Dulac nous vivons dans une société caractérisée par un paradoxe, celui du père nécessaire et du père abject. D'un côté on affirme la nécessité du père comme élément essentiel de développement des enfants, de l'autre on le présente comme un être immoral (2) Ce n'est que tout récemment, dans les années '70, que les milieux scientifiques prenaient conscience que les pères avaient une fonction importante à jouer dans l'éducation des enfants. On « découvrait » à l'époque la capacité des pères à interagir avec des nouveaux nés. Sans vouloir faire d'ironie, on a découvert que les pères étaient capables de paterner et encore cette reconnaissance ne s'est faite qu'en comparant ce paternage à une valeur étalon, celui du comportement maternel. « Les papas font aussi de bonnes mamans ».

Comme le souligne le sociologue Dulac : « la paternité est dépendant de la capacité des pères à mimer les comportements de mères, il s'agit d'une parentalité construite par la négation, la dévaluation d'une parentalité au masculin.(...) Combien de pères nous disent avoir abandonné ou s'être progressivement retiré des soins aux enfants et des tâches domestiques parce que leur conjointe adoptait une attitude qui leur envoyait une image négative d'eux-mêmes ? A savoir, qu'ils ne s'y prenaient pas de la bonne manière, qu'ils n'avaient pas le mode d'emplois (celui de la mère),...C'est dans le contexte qu'on évalue encore aujourd'hui la compétence parentale des pères. On est loin de questionner la nécessité du faire autant, mais surtout de faire pareil implicite à cette mentalité . (3)

Non seulement, en est-on à questionner les capacités parentales des pères, mais le plus souvent on parle d'eux en fonction du « déficit parental » sans trop s'interroger sur les causes de la déconstruction du lien père-enfant au moment d'une séparation ou d'un divorce.

Dans ce cas là, comment comprendre que plus de 90 % de la garde des enfants soit accordé à la mère.

La réalité est que la réponse repose davantage sur les stéréotypes et les préjugés que sur les faits. D'ailleurs, il est intéressant de noter que, dans les tribunaux ou dans les différents services de l'Office de la Jeunesse, il n'existe pas de guide officiel d'évaluation de la capacité parentale.

Pourtant ces guides existent. Leur objectif est d'aider les intervenants à « estimer de manière rigoureuse l'état de mobilisation des parents, leur potentiel à actualiser leurs capacités parentales ainsi que leurs facultés à le faire dans un délai raisonnable en regard des besoins de l'enfant, afin de prendre sans délais les mesures les plus appropriées à chaque situation. » (4)

La réalité montre aussi que les pères et les mères ont des capacités différentes, certes, mais équivalentes.

La réalité montre aussi que les pères et les mères sont nécessaires au développement équilibré des enfants et qu'il faut mettre fin à un processus qui conduit à une proportion importante d'enfants de couples divorcés à ne plus avoir de contact avec leur père dans les cinq années qui suivent une séparation ou un divorce.

Ce qu'il faut, c'est regarder et arrêter de prendre les préjugés pour la réalité et s'ouvrir les yeux pour voir que les pères aiment leurs enfants autant que les mères :

Ah ! Quelques fois tout croche... bien sûr,

Avec des échecs... bien sûr,

Avec des maladresses... bien sûr,

...

Comme tout le monde, bien sûr... les mères y compris.

(1) Dulac Germain « La configuration du champ de la paternité : politiques acteurs et enjeux » dans Lien social et politique – RIAC , no 31, printemps (1997).

(2) Dulac Germain, « La fragilité de la paternité dans la société québécoise : les paradoxes du père nécessaire et du père abject ». Défi Jeunesse – Institut universitaire Centre de jeunesse de Montréal Vol 6 numéro 3

(3) Dulac Germain, « La fragilité de la paternité dans la société québécoise.... »

(4) Centre de Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire Guide d'évaluation des capacités parentales (adaptation du guide Steinhauer) (Octobre 2003)

AIDER LES PERES...AUSSI (4/7) MYTHE NO 3: IL FAUT PROTEGER LES ENFANTS DES PERES

mai 2005 - 4^{ième} partie de sept

Mythe no 3 Il faut protéger les enfants des pères.

Un autre aspect non négligeable de cette question de la prétendue capacité parentale moindre des pères est celle de la maltraitance. En d'autres mots, non seulement le concept de capacité parentale équivalente n'est pas passé dans les mœurs, mais encore croit-on, qu'il faudrait protéger les enfants des pères et que les mères sont un rempart à la maltraitance des pères.

Encore aujourd'hui, la page d'accueil du site Internet du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes accueille ainsi l'internaute : « Demain bien sûr... Les femmes et les enfants ne subiront plus la violence sexuelle ».(1)

La maltraitance revêt différents aspects qui ont été défini par l'Organisation Mondiale de la Santé et qui ont été repris par plusieurs pays. Ces aspects sont au nombre de quatre : la violence physique, la violence psychologique, les abus sexuels et la négligence.

La répartition canadienne des différents types de mauvais traitements est le suivant : (2)

Violence physique 31 % Abus sexuel 10 %

Négligences 40 %

Violence psychologique 19 %

Les auteurs de l'ensemble de ces violences sont :

Mère biologique 61 %

Père biologique 38 %

Beau-père 9 %

Belle-mère 3 %

Famille d'accueil 1 %

Autre membre de la famille 7 %

Dans les cas d'abus, les pères sont impliqués dans 15 % des enquêtes ouvertes. Sur l'ensemble de ces enquêtes le pourcentage des plaintes se distribue selon la ventilation suivante :

Corroborées 20 %
Présumées 20 %
Non corroborées 60 %

Aux Etats-Unis, les résultats sont presque identiques. La répartition des auteurs de l'ensemble des maltraitements est :

Mère biologique 62 %
Père biologique 38 %

Toujours aux Etats-Unis, le pourcentage d'infanticide quant à lui représentait un taux de 1,62 pour 100'000. Les auteurs des ces infanticides se répartissaient comme suit :

Mère seule 31,5 %
Deux parents 21.3 %
Mère + autre personne 16. 3 %
Père 10. 7 %
Famille d'accueil 6. 1 %
Autre 5.7 %
Parenté 4.5 %
Inconnu 2.7 %
Père + autre personne 1.1 %(3)

En Suisse, l'obtention de statistiques fiables suisses est difficile. Dans son rapport Evaluation du dispositif de protection des enfants victimes de maltraitance, la Commission externe d'évaluation des politiques publiques du canton de Genève indique : « Il n'existe pas de statistiques complètes ni au niveau suisse ni au niveau genevois. A Genève, les définitions n'étant pas unifiées, les statistiques tenues par certains services ne sont pas comparables : années civiles en Pédiatrie, années scolaires au SSJ, pas de statistiques consolidées, etc. Il est difficile dans ce contexte de cerner précisément l'ampleur de la maltraitance, laquelle se chiffre cependant à plusieurs centaines de cas par an »(4)

Pouvons-nous admettre que les similitudes nord-américaines, en particulier canadienne, avec la Suisse permettraient d'émettre l'hypothèse suivante : les grandes tendances sur le type, les causes et les auteurs des maltraitements se distribuent de manières semblables en Suisse ? Nous pensons que oui.

Mais alors, si tel est le cas, pourquoi les pères sont ciblés comme étant le principal risque de maltraitance ? Pourquoi la garde des enfants est accordée presque systématiquement à la mère ?

Autre question provocatrice, les pères ne pourrait-il pas être un contre pouvoir qui apporte une limite à la toute puissance maternelle ?

Finalement, « si on admet cette thèse selon laquelle le principal rôle du père consiste à couper le cordon ombilical de l'enfant, doit-on s'étonner que les mères, affranchies de la dépendance envers leur mari, l'aient congédié et s'opposent farouchement à toute intervention dans leur relation symbiotique avec ses enfants? N'est-ce pas d'ailleurs pour empêcher que l'on dénonce cette immoralité que les mères ont pris d'assaut les pères pour leur inventer quelque immoralité pour que la cour les écarte systématiquement du giron familial? »(5)

(2) Trocmé N et AL. Etude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violences et de négligences envers les enfants – Rapport final – Gouvernement du Canada Ministères de la santé (2001)

(3) US Department of Health and Human Service, Administration on Children, Youth and Family. Child Maltreatment 1999 Washington DC USA. Government Printing Office, (2001)

(4) Commission externe d'évaluation des politiques publiques du canton de Genève Evaluation du dispositif de protection des enfants victimes de maltraitance (2005)

(5) Brook François, Un père ça sert à quoi dans Chronique 29, 6 mai 2004

AIDER LES PERES...AUSSI (5/7) MYTHE NO 4: LES HOMMES NE SONT PAS VICTIMES DE VIOLENCE

mai 2005 - 5^{ième} partie de sept

Mythe no 4. Les hommes ne sont pas victimes de violence

La violence conjugale contre les femmes est un véritable drame. Aujourd'hui, la société a lancé des messages clairs de refus de ce type de violence. Il n'en a pas toujours été ainsi et il a fallu quelques décennies pour prendre conscience du drame. Il n'y pas longtemps encore, quand les premiers résultats des grandes enquêtes sur la violence faite aux femmes ont été publiés, il est arrivé que dans certains parlements la réaction des députés a été d'en rire. (1)

Aujourd'hui, parler d'hommes battus soulève des réactions passionnées et agressives.

Les études féministes affirment que la violence conjugale ne peut que s'inscrire dans des rapports de dominance masculine, de préservation des privilèges patriarcaux et d'infériorisation des femmes.(2) L'expression violence familiale est devenue synonyme de violence contre les femmes. Par le fait même, on fait disparaître le concept même d'homme victime tout en occultant la notion de contrevenant féminin. (3) et (4)

Pourtant dans un article récent, paru dans Questions familiales de l'Office fédéral des affaires sociales, les femmes comme les hommes dans une proportion respective de 8 % et de 7% admettent « *bousculer, pousser ou secouer leur partenaire sous l'effet de la colère* » ;

1,6 % des femmes comme des hommes disent frapper leur partenaire que ce soit à coups de pied ou de poing ; 0,6 % des femmes et 0, 7% des hommes admettent régulièrement rouer de coups leurs partenaire, le maltraiter avec des objets, voire l'étrangler ». (5) Ces résultats sont conformes à d'autres études, entre autre canadiennes. (6) et (7)

Mais en fait de quelle violence parle-t-on ? Daniela Gloor et Hanna Meier dans un article de revue parlent de « violence en tant que comportement spontané face aux conflits » à ne pas confondre avec le « concept de comportement violent et dominateur systématique ». La littérature publiée récemment sur la violence dans le couple est claire sur la distinction à faire à ce sujet. (8) et (9)

Evidemment, on pourrait croire que la violence féminine ne peut être que réactive à la violence masculine patriarcale et dominatrice. Pourtant, on peut lire dans une étude récente de l'Institut de la statistique du Québec sur l' Enquête sociale générale (ESG) que le taux de prévalence (taux pour 1000) des cas de violence conjugale de la part d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédentes l'enquête, les taux hommes et les femmes victimes de « terrorisme conjugal grave » ou de « comportement violent et dominateur systématique » sont respectivement de 50 pour mille et de 62 pour mille. (10) et (11)

Deux distinctions sont relevées cependant : la gravité des blessures que subissent les femmes et le taux de dénonciation de la situation différentes chez les hommes et les femmes.

Qu'en est-il des statistiques en Suisse ? Au cours d'une réunion organisée le 11 novembre 2004 entre des membres d'associations suisses de pères et la section violence du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, on a admis qu'il n'y avait pas de statistiques fiables quant aux nombres et au sexe de victimes de violences ; que chaque canton a ses propres statistiques des condamnations pénales et la plupart ne précisent pas si les délits ont été commis dans le cadre de la violence domestique. (12)

En accord avec les propos tenus par une responsable de la section violence du Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et les hommes, nous ne voulons pas faire ici une compétition à savoir qui des hommes ou des femmes seraient plus victimes. Cependant, nous affirmons que la thèse développée et diffusée largement à l'effet que la violence conjugale est le reflet exclusif de la domination de l'homme sur la femme (13) est pour le moins simpliste et réductrice. Mis à part son effet médiatique qui renforce le mythe que les hommes ne sont pas victimes de violence, elle ne permet surtout pas d'expliquer toutes les violences qui s'expriment entre personnes intimes (couples hétéro, lesbiens ou couples gais).(14), (15) et (16)

Sur cette question des hommes battus, on entend couramment cette question sur un ton ironique : « Où sont-ils ? ».

En fait il est intéressant de constater que les hommes qui viennent en contact avec l'association ne viennent jamais directement. C'est souvent, presque toujours leur entourage (ami, collègues) qui nous contacte et nous fait part de leur inquiétude, nous demande de prendre l'initiative du contact avec la personne intéressée.

Comme on peut le lire dans un rapport de Santé Canada : « *En fait, c'est très simple, si l'on ne se met pas à la recherche des victimes masculines, elles ne se manifestent pas spontanément. Si nous n'explorons pas la problématique de la victimologie masculine avec les hommes et les garçons, ceux-ci ne nous livreront pas leurs histoires de leur propre chef. Par conséquent, et cela est malheureusement très caractéristique, la première fois qu'un contrevenant masculin, adolescent ou adulte, reçoit la moindre aide au niveau de sa propre victimologie, c'est lorsqu'il a retenu l'attention du système judiciaire pour avoir lui-même fait des victimes (Sepler, 1990)* ». (17)

Les hommes qui subissent de la violence dans le couple se taisent pour différentes raisons. Pour l'homme battu, « *la honte constitue entre autre une raison qui empêche les hommes de parler des violences psychologiques et physiques qu'ils subissent. Objet de sa conjointe, l'homme est aussi sujet de risée sociale. Etre battu invalide l'homme dans son appartenance à la catégorie sociale « homme ».* Les institutions (services communautaires, police, justice) et beaucoup d'intervenants (médecins, psychologues, travailleurs sociaux) minimisent la violence faites aux hommes »⁽¹⁸⁾

Les propos tenus par Silvia Tombesi, alors substitut du procureur général du canton de Genève, maintenant juge au Tribunal de la famille, à la journaliste Anna Lietti du journal Le Temps sont éloquentes et illustrent bien le climat actuel : « Nous partons du principe pour acquis que les mères disent la vérité » (19)

Alors ne nous étonnons pas que les hommes se taisent parce qu'ils ont été ciblés comme étant les responsables exclusifs de la violence conjugale. Le risque, pour eux, c'est d'être à la fois victime et être pointé du doigt comme étant l'agresseur potentiel, d'être expulsé du domicile familial, d'être condamné à voir ses enfants dans un Point de rencontre, souvent à la suite d'une longue attente.

Les hommes battus se taisent parce qu'ils sont impensables socialement.

⁽¹⁾ Tutty Leslie, Violence à l'égard du mari: vue d'ensemble sur la recherche et les perspective Santé-Canada, - Unité de la prévention de la violence familiale 33 pages (1999)

⁽²⁾ Gillioz Lucienne, De Puy Jacqueline, Ducret Véronique Domination et violence envers la femme dans le couple Editions Payot Lausanne 269 pages (1997)

⁽³⁾ Mathews, Frederic Le garçon invisible: (...)

⁽⁴⁾ Torrent Sophie « L'homme battu : impensé car impensable social » dans Questions familiales Office fédéral des assurances sociales , Berne, numéro 1, pages 50- 53 (2004)

⁽⁵⁾ Bodenmann, Guy et Gabriel, Barbara « Le bien-être des couples suisse » dans Questions familiales, Office fédérale des affaires sociales (Berne) volume 4 numéro 2 page 50. (2004)

⁽⁶⁾ Statistique Canada La violence familiale au Canada: un profil statistique Gouvernement du Canada, 2000

⁽⁷⁾ Laroche Denis La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada, 1999, Gouvernement du Québec, 2003

⁽⁸⁾ Johnson Michael P. ; et Janel M. Leone « The Differential Effects of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence, Findings from the National Violence Against Violence Survey, revision a paper presented at the Tenth International Conference on Personal Relationship, Brisbane (Australia) (2002)

⁽⁹⁾ Laroche Denis, Aspect du contexte et des conséquences de la violence conjugale : violence situationnelle et terrorisme conjugal au Canada en 1999 Institut de la statistique du Québec décembre 2004

⁽¹⁰⁾ Statistique Canada, Enquête sociale générale 1999, fichier de microdonnées « L'échantillon de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 sur la victimisation, a été menée par Statistique Canada, comptait 25876 répondants, soit 11607 hommes et 14269 femmes, résidant dans les 10 provinces canadienne »

⁽¹¹⁾ Laroche Denis, Aspect du contexte et des conséquences de la violence conjugale : violence situationnelle et terrorisme conjugal au Canada en 1999 tableau 9 page 18

⁽¹²⁾ Aide mémoire de la réunion du 11 novembre 2004 Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et les hommes.

⁽¹³⁾ Gillioz Lucienne, De Puy Jacqueline, Ducret Véronique Domination et violence envers la femme dans le couple Editions Payot Lausanne 269 pages (1997)

⁽¹⁴⁾ Kirkland Kevin La violence des gais dans leur relations intimes : un document de travail Gouvernement du Canada – Ministère de la santé – Agence de santé publique du Canada (2004)

⁽¹⁵⁾ Centre national d'information sur la violence dans la famille La violence à l'égard des hommes dans les relations intimes Gouvernement du Canada – Ministère de la santé (2004)

(16) Chesley Laurie, MacAulay Donna, Ristoch Janice La violence dans les relations lesbiennes: informations et ressources Gouvernement du Canada – Centre National d'information dans la famille (1998)

(17) Mathews, Frederic Le garçon invisible: nouveau regard sur la victimologie au masculin enfants et adolescents Gouvernement du Canada, (1996)

(18) Torrent Sophie, « L'homme battu : impensé car impensable social » dans Questions familiale Office fédérale des affaires sociales, Suisse pp 50.52 (2004)

(19) Lietti Anna « Faut-il punir les parents coupables de meurtre psychologiques » in Le temps 18 mai 2000

AIDER LES PERES...AUSSI (6/7) MYTHE NO 5: L'ILLUSION DE LA JUSTICE

mai 2005 - 6^{ième} partie de sept

Mythe No 5 L'illusion de la justice

A la lecture des mythes et préjugés précédents quant au prétendu déficit des capacités parentales des pères, de l'absence de besoin des pères et du ciblage des hommes comme responsables exclusifs de la violence familiale, comment s'étonner des décisions prises majoritairement par la justice.

Lorsqu'un père équilibré se voit confronté à une procédure judiciaire en divorce, il pense naïvement que dans son cas, la justice le reconnaîtra apte à être un parent compétent, égal à l'autre parent. Quelle illusion !

Tout d'un coup, il est évincé de la vie de ses enfants qu'il aime, ne les voit que tous les quinze jours quand tout va relativement bien.

Encore là, le respect des droits de visite reste dans bien des cas aléatoire et il n'existe pas de mesure efficace où de volonté concrète visant à faire respecter le droit de visite.

De fausses allégations sont encore souvent invoquées pour que, immédiatement, les liens avec les enfants soient rompus.

« Depuis quelques temps, on assiste à une prolifération d'allégations d'abus sexuel dans les causes de divorce et de garde d'enfants. Selon les chercheurs qui se sont penchés sur ce phénomène, une grande proportion de ces allégations sont fausses (...) Dès que le signalement est fait, le conjoint présumé abuseur perd ses droits, souvent dans les 24 heures qui suivent (...) jusqu'à ce que le tribunal se prononce sur la preuve ». (1)

Le problème, c'est qu'il n'y a pas que les liens pères-enfants qui soient rompus, Gérard Niveau, médecin sur Genève, parle de maltraitance grave Bien que tous s'entendent pour dénoncer les effets particulièrement pervers de ces fausses allégations, sur Genève il n'y a jamais eu de condamnation. On préfère ratisser large où comme nous l'écrivait la présidente d'une association active dans le milieu de la lutte contre les pédophiles : « il existe malheureusement un nombre de cas impressionnant d'abus réels sur des enfants, et nous avons peur que certaines femmes ayant réellement de quoi déposer plainte ne le fasse pas par peur d'une répression sans précédent ».

En fait, sur cette question des abus qu'ils soient vrais ou faux, on finit par admettre qu'il y a des victimes qui le sont plus que d'autres. On accepte que la lutte contre la pédophilie ne se fasse qu'au prix de dommages collatéraux énormes Si tel est le cas, quel principe éthique sous-tend l'impunité actuelle?

Comme le soulignait l'avocate Kathrin Gruber dans une de nos chroniques :

« Actuellement, la justice et les experts spécialisés penchent presque toujours en faveur de l'autorité parentale et de la garde à la mère en vertu du principe qu'on ne peut pas enlever l'autorité parentale à une mère n'ayant pas démerité de son rôle de mère, car cela facilite grandement les décisions et correspond encore à une mentalité un peu dépassée de la mère au foyer et du père au travail pour entretenir la famille. Les autorités judiciaires et les spécialistes peinent à prendre en compte le changement de situation qui s'est produit, en ce sens que les mères sont davantage impliquées dans le monde du travail et le père davantage dans les tâches éducatives.

L'égalité existe dans la loi, mais pas encore dans les mentalités ». (2)

La réalité est que le système judiciaire permet au juge de se baser sur la coutume et la jurisprudence qui s'en « tient au principe selon lequel les enfants en bas âges doivent être attribués en général à la mère. (3), (4)

Une ex-ministre québécoise, Louise Harel, déclarait lors d'une commission parlementaire sur les pensions alimentaires : « Je pense qu'il faut regarder une réalité qui est justement celle de motiver, d'encourager, d'inciter les pères à être des pourvoyeurs. On a beaucoup dévaloriser le fait d'être pourvoyeur. Je pense qu'il faut revaloriser ce rôle dans notre société. » Veut-on vraiment relayer les pères au rôle de simple guichet automatique ? » (5)

Les décisions prises sont essentiellement économiques. On ne va pas chercher à évaluer les capacités parentales de chaque parent !

Ce père équilibré qui veut transmettre à ses enfants ce que lui-même a reçu de ses parents se voit dévalorisé. Il ne devient qu'un parent visiteur au mieux, mais toujours un parent pourvoyeur. La Juge Claire l'Heureux-Dubé alors juge à la Cour suprême du Canada définissait ainsi ce qui reste souvent au père : « Le rôle du parent visiteur est celui d'un observateur privilégié qui, dans un rôle secondaire, apporte amour et soutien à l'enfant.»

Ce père passe par des étapes soit de révolte en demandant justice et en devenant procédurier, soit de découragement, de dépression, voir de démission en ne sachant que faire pour faire face à cette situation

La permanence d'accueil de Père pour toujours Genève peut lui apporter un soutien pragmatique. Le travail qui s'y fait remet entre les mains des pères la responsabilité du maintien du lien avec ses enfants et leur permet de s'ouvrir à d'autres alternatives que celle imposées par la voie judiciaire.

En d'autres mots, l'information qu'ils y reçoivent leur permet progressivement de moins subir et de participer plus activement aux événements transformant leur vie.

(1) Van Gijseghem, Hubert, L'enfant mis à nu L'allégation d'abus sexuel : La recherche de la vérité, Méridien, Montréal page 1999, (1992)

(2) Gruber Kathrin, « Quelles sanctions si le titulaire du droit de garde sur les enfants ne respecte pas le droit de visite » Père pour toujours Genève (10 décembre 2004)

(3) CCS, article premier, alinéas 1, 2 et 3

(4) RO 108 II 373, JdT 1984 I 265

(5) Dallaire, Yvon, Homme et fier de l'être, Ed. Option Sante, Québec, 2001, p. 144)

AIDER LES PERES...AUSSI (7/7) CONCLUSION

mai 2005 - 7^{ième} partie de sept

CONCLUSION

Quand aider les pères... aussi peut s'intégrer à une véritable politique de santé publique et non plus un lieu d'affrontement hommes-femmes.

Nous pensons avoir démontré que les hommes en général et les pères en particulier ont aussi, à leur façon, besoin d'aide.

Malheureusement, il existe de nombreux obstacles à la mise en place de ressources consacrés à les aider. Toutes et tous y participent. Les hommes sont souvent perçus comme étant un groupe social nécessairement favorisé par la société, donc en position de domination et de pouvoir. Pour certaines femmes, aider les hommes en général et les pères en particulier peut paraître menaçant avec la peur de perdre le pouvoir qu'elles ont gagné. C'est risquer de revenir en arrière, risquer de voir les budgets des groupes de femmes transférés en parti aux groupes d'hommes. Les hommes eux-mêmes font aussi obstacles et contribuent à la perpétuation en choisissant des solutions individuelles à des problèmes collectifs ou en gardant le secret sur leur souffrance et leurs difficultés. (1)

Nous pensons qu'aider les pères...aussi, n'implique pas nécessairement parler moins des femmes. Par contre, c'est s'opposer à un construit social qui polarise la situation où on ne parle des femmes qu'en tant que victimes et des hommes qu'en tant qu'agresseurs ou que porteur de problèmes.

Nous pensons qu'aider les pères...aussi c'est admettre qu'ils ont aussi des besoins spécifiques et pas nécessairement antagoniste à ceux des autres et qu'y répondre c'est aussi adapter une véritable politique de santé publique ouverte à tous. C'est admettre que les hommes sont aussi des êtres humains.

Nous pensons finalement que Père pour toujours est en mesure d'apporter des solutions par ses actions.

Ces actions prennent les formes suivantes :

- Une permanence d'accueil, animée par des professionnels de la médiation avec une expérience particulière des problèmes auxquels sont confrontés les pères. L'écoute attentive des difficultés et le fait de ne pas être seul avec ces difficultés, l'information que l'on peut y recevoir, et tant d'autres choses qui ne peuvent toutes être décrites et expliquées ont dans les faits un impact évident sur le parcours du père qui vient nous voir. C'est là que se fait le travail le plus utile. En raison d'absence de local et d'absence de financement, nous ne pouvons actuellement recevoir les pères qu'au compte-gouttes (2-3 entretiens par semaine, alors que en 2003 ce n'étaient pas moins de 600 entretiens par an!) La remise sur pied de cette permanence est notre objectif prioritaire.

- Des réunions mensuelles "l'école des pères ?" qui offrent une possibilité de réflexion et d'évolution personnelle

- Notre site Internet, qui offre de grandes possibilités d'information facilement accessible et stimule une réflexion sur les problèmes des pères. La fréquentation réjouissante, de notre site (près de 27'000 visiteurs depuis avril 2004 ; plus de 150 accès par jour en moyenne en février 2005, en augmentation constante) nous apporte la preuve de l'intérêt de son contenu que nous enrichissons constamment et montre aussi la demande d'information existante concernant la parentalité, les liens père enfant, la médiation.

- Notre philosophie d'action, qui vise à une collaboration constructive avec la mère des enfants, les autorités concernées, avec toujours au centre le bien-être des enfants. Nous voulons être un partenaire utile à toutes les personnes concernées, apportant des informations, expérience et savoir-faire.

- La nécessité ressentie maintenant par une large majorité de la population d'adapter les réalités institutionnelles aux changements considérables des réalités familiales: le nombre d'enfants dont les parents sont séparés de plus en plus grand. On ne peut pas répondre à cette réalité nouvelle avec des schémas de pensée datant d'une autre époque et excluant de facto le père.

Père pour toujours Genève entend être un vecteur de ces changements progressifs tant nécessaires.

Paul Ménard

Felipe Fernandez

membres du comité de Père pour toujours Genève

Remerciement

Nous tenons à remercier sincèrement le Dr Patrick Robinson (Neuchâtel) pour les discussions constructives et ses commentaires qui nous ont permis d'approfondir notre réflexion, entre autre sur la question de la violence. Nous remercions aussi Yvon Dallaire (psychologue- Québec) pour ses commentaires.

⁽¹⁾ Dulac Germain